



ATRIUM PAYSAGE

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021

Index d'Égalité Femmes - Hommes

Afin d'être en conformité concernant la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la société ATRIUM PAYSAGE publie son Index sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2021.

Comment est-il calculé ?

L'index se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100 :

L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points).

– L'écart dans les augmentations annuelles (noté sur 20 points).

– L'écart dans les promotions (noté sur 15 points).

– Les augmentations au retour de congé maternité (noté sur 15 points).

– La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (noté sur 10 points).

Index d'Égalité Femmes – Hommes au sein de la société ATRIUM PAYSAGE

1 - Ecart de rémunération	Non calculable (effectif des groupes valides < 40% de l'effectif)
2 - Ecart d'augmentations individuelles	
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	25
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35
3 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	Non calculable (absence de retours de congé maternité)
4 - Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5
5 - Niveau de résultat global	
Total des points obtenus	40
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	45
Résultat final sur 100 points	Non calculable